

Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026

Secrétaire de séance : Cyrielle Périn

Présents : Frédéric Martin, Patrick Gauchet, Nadine Bélison, Jérémy Gentilhomme, Brigitte Pruvot, Catherine Chancelier, Jean-Pierre Ducorroy, Cyrielle Périn, Philippe D'Halluin, Pascal Trocmé, Caroline Jean, Mélanie Pain, Davy Baudalet, David Mauffroy

Absents excusés : Séverine Figueiredo.

Intégration de David Mauffroy à la place de Collet Abbigaëlle suite à sa démission

Séance enregistrée

- Approbation du dernier compte rendu :

Ancien mandat. 31.10.2025

Reçu et signé par David Mauffroy, Davy Baudalet, Patrick Gauchet, Philippe D'Halluin, Frédéric Martin, Jean-Pierre Ducorroy, Jérémy Gentilhomme

Le compte-rendu du 31/10 est approuvé, avec une remarque sur le manque de clarté concernant l'identification des intervenants dans la section "questions diverses".

- Délibération des indemnités du maire et des adjoints

La secrétaire de Mairie a préparé les documents.

Le maire ainsi que les adjoints ont baissé le taux afin de reverser 6% au conseiller délégué.

Taux : Adjoint : 10.77%

Maire : 42.3%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide et adopte : les taux des indemnités du Maire et des adjoints

Adopté : à l'unanimité des membres présents

- Délibération des indemnités d'un conseiller délégué

Le conseiller délégué obtient un taux 6%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide et adopte : le taux d'indemnité du délégué

Adopté : à l'unanimité des membres présents

Cadré juridiquement, le taux ne peut pas être plus élevé.

- Délibération accréditation des ordonnateurs

Le maire est désigné ordonnateur principal et Frédéric MARTIN ordonnateur secondaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide et adopte : le Maire ordonnateur principal, Frédéric MARTIN ordonnateur secondaire

Adopté : à l'unanimité des membres présents

- Délibération de délégation du conseil municipal au maire

Le maire est autorisé à signer des permis de construire, contracter des prêts et représenter la mairie en justice. Le plafond des dépenses sans délibération est discuté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide et adopte : la délégation du conseil municipal au maire pour autorisation de signature

Adopté : à l'unanimité des membres présents

- Délibération compétence animation culturelle de la communauté de commune

La commune adopte à l'unanimité le transfert de la compétence à la communauté de communes pour créer des partenariats et obtenir des financements.

- Nomination des différentes commissions communales

Commission de finance :

Présidente : Nadine Bélison

Membres : Patrick Gauchet, Pascal Trocmé, Philippe D'Halluin, Caroline Jean, Jean-Pierre Ducorroy, Cyrielle Périn, Frédéric Martin, Mélanie Pain

Commission appel d'offre :

Titulaires : Frédéric Martin, Philippe D'Halluin, Jean-Pierre Ducorroy

Membres : Mélanie Pain, Cyrielle Périn, Caroline Jean

Commission Information, culture, Loisir :

Présidente : Mélanie Pain

Membres : Patrick Gauchet, Cyrielle Périn, Jean-Pierre Ducorroy, Philippe D'Halluin, Brigitte Pruvot, Catherine Chancelier

(Demande de Patrick à Séverine avant la réunion de clôturer le site Facebook de la commune)

Commission Voierie, environnement, embellissement :

Président : Philippe D'Halluin

Membres : Patrick Gauchet, Frédéric Martin, Brigitte Pruvot, Jean-Pierre Ducorroy, Cyrielle Périn, Catherine Chancelier, Mélanie Pain, Caroline Jean

Commission des bâtiments :

Président : Jérémy Gentilhomme

Membres : Patrick Gauchet, Jean-Pierre Ducorroy, Pascal Trocme, Philippe D'Halluin

Comité consultatif des sapeurs-pompiers

Titulaires : Jérémy Gentilhomme, Nadine Bélison, Jean-Pierre Ducorroy

Suppléant : Cyrielle Périn

Commission commerce et artisanat :

Président : Mélanie Pain

Membres : Patrick Gauchet, Séverine Figueiredo, Jean-Pierre Ducorroy, Jérémy Gentilhomme, Nadine Bélison, Brigitte Pruvot, David Maufroy, Catherine Chancelier, Caroline Jean, Pascal Trocmé, Cyrielle Périn

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter l'ensemble des commissions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide et adopte : les présidents et membres des commissions

Adopté : à l'unanimité des membres présents

- Transfert de gestion du marché :

Le marché est un marché communal décidé par délibération du 26 février 2021. La municipalité reprend la gestion pleine et entière du marché.

Cette décision est maintenue malgré l'incompréhension de Davy Baudalet.

La présidente de la commission contactera l'association pour discuter des modalités.

Davy ne comprend pas pourquoi l'association « bouge ton village » ne vendra plus le pain au marché communal.

- Régularisation du Comité des fêtes

La légalité de l'élection du bureau est remise en question. Il est convenu que les statuts (loi 1901) doivent être retrouvés ou créés, et qu'une assemblée générale doit être convoquée par le président actuel pour élire le bureau, suite à des interrogations sur l'absence de bilans financiers malgré une subvention annuelle.

- Projets d'infrastructures et de construction

Boulangerie et Poste :

Monsieur le Maire informe le conseil que le permis de construire pour la nouvelle boulangerie et un local pour la Poste est en voie de dépôt. Le bâtiment sera de plain-pied et accessible PMR. Le début des travaux est estimé pour septembre. Une commission sera chargée de sélectionner un boulanger parmi plusieurs candidats.

École Notre-Dame :

Philippe D'Halluin informe le conseil qu'un projet de construction, mené par Eiffage, débutera le 1er juillet pour 6 mois.

Il vise la mise aux normes du bâtiment et le remplacement d'un préfabriqué. Les élèves seront temporairement scolarisés à Charles de Foucauld à Albert.

Travaux de voirie :

Davy Baudalet demande qui a financé l'aménagement des trottoirs de la rue du Fort. Réponse de Monsieur le Maire, les travaux ont été réalisés par la Com de com. Il y a une partie qui n'a pas été réalisé parce qu'il y a une parcelle qui n'est pas viabilisé. Davy Baudalet demande si la demande de devis pour le lampadaire rue de la Fourquette a bien été envoyé, la FDE semble n'avoir rien reçu, doit être vérifié.

Des nids-de-poule, notamment au rond-point du notaire, seront rebouchés avec du revêtement à froid.

Sécurité routière et stationnement :

Le stationnement sur les trottoirs, notamment rue du Général-Leclerc, et la vitesse excessive des véhicules sont des préoccupations majeures pour la sécurité des piétons.

Les causes identifiées sont la commodité, le manque de garages et la peur des dégradations par les camions.

Les solutions envisagées incluent la sensibilisation des résidents, l'étude de nouveaux parkings et une réflexion globale par la commission voirie. Le maire et les adjoints rencontreront les habitants.

Organisation d'événements

Davy Baudalet a demandé si le conseil municipal accordé toujours l'organisation de La Warloysienne : L'événement est confirmé pour le 14 juillet. La commune mettra à disposition le stade, le matériel et assurera le fauchage.

L'organisation du 14 juillet se fera le lundi 13 juillet afin de réunir un maximum de personne.

Chasse aux œufs : Organisée par le conseil municipal, elle aura lieu avec deux zones (petits/grands) pour assurer une distribution équitable des chocolats.

Divers

Com des Com' : Le président Alain Babaut arrive en fin de mandat et ne se représentera pas.

Budget : Le budget communal doit être voté pour le 30 avril.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h45